



Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 19 janvier 2022 à 18 h 30 par vidéoconférence ZOOM, le conseil a adopté le budget pour l'année 2022 de la Ville de Macamic.

BUDGET 2022

<u>REVENUS</u>	<u>2022</u>
Taxes	2 697 644 \$
Paiements tenant lieu de taxes	306 579
Autres revenus de sources locales	372 830
Transferts	787 308
Affectation du surplus accumulé non affecté	116 000
Total des revenus	4 280 361 \$
 <u>DÉPENSES</u>	
Dépenses de fonctionnement	
Administration générale	886 584 \$
Sécurité publique	372 246
Transport	850 463
Hygiène du milieu	848 954
Santé et bien-être	80 859
Aménagement, urbanisme et développement	188 940
Loisirs et culture	634 887
Frais de financement	129 328
Transfert aux activités d'investissement	60 300
Total des dépenses de fonctionnement	4 052 561 \$
 <u>Autres activités financières</u>	
Remboursement en capital	227 800
Total des autres activités financières	227 800 \$
Total des dépenses	4 280 361 \$
Excédent net	0

Donné à Macamic, ce 20 janvier 2022


Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe